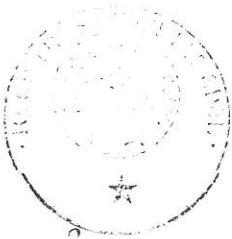


N° 2
Transcription de
jugement déclaratif
de décès de Jean
Ernest Paul Fusillier
Décès du 19 décembre 1940
Jugement du 9 octobre 1941
Transcription du
7 février 1942
"Mort pour la France"

Lu la grosse à vous remise le sept fé-
vrier mil neuf cent quarante-deux, vous trans-
crivons ici le dispositif d'un jugement rendu
par le Tribunal de première instance de Coulon
(Var) le neuf octobre mil neuf cent quarante-
et-un : " Par ces motifs, le Tribunal de-
Première Instance de Coulon, Première Chambre,
le Juge-Commissaire et le Ministère Public en-
tendus, après en avoir délibéré conformément à
la loi, déclare constant à la date du dix-
neuf décembre mil neuf cent quarante le décès
de Fusillier Jean Ernest Paul, matelot radio,
né le quatre octobre mil neuf cent vingt-trois
à Vancy (Meurthe-et-Moselle) fils de Louis
Ernest et de Marie Riegert, domicilié à
Fagnières (Marne) ; dit que le susnommé
est " Mort pour la France ". Dit que le
présent jugement tiendra lieu d'acte de décès
et sera transcrit sur les registres des décès de
l'année courante de la ville de Coulon, port
comptable du sous-marin " ~~Spax~~^{NARVAL} ainsi que
sur ceux de la commune où le disparu a eu
son dernier domicile et que mention sera portée

AH 02459 1/2

en marge de l'acte de décès le plus rapproché du
dix-neuf décembre mil neuf cent quarante". Trans-
crit le sept février mil neuf cent quarante-deux,
dix huit heures, par vous, Gabriel Marie Gaëtan
Libéra, Maire de Fagnières.



G. Libéra